



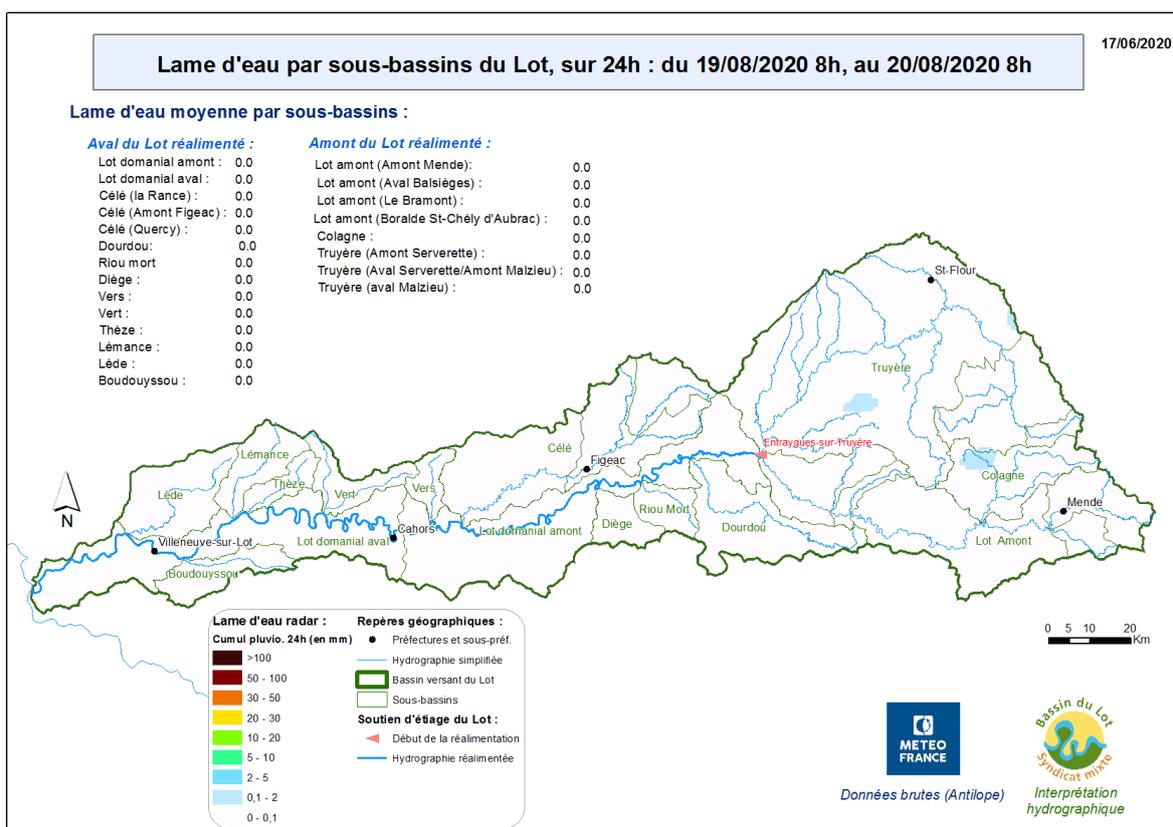
Le 20 août 2020

- Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°8

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (32^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php>, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Depuis les pluies de la semaine dernière qui se sont accompagnées d'un rafraîchissement des températures, le temps est sec et chaud sur le bassin. Un épisode pluvio-orageux davantage marqué sur le Lot aval et intermédiaire est attendu vendredi et samedi prochains, pouvant apporter localement de 5 à 20 mm. Les températures rejoindront les normales de saison ce week-end et augmenteront progressivement pour franchir ce seuil à partir du mardi 25 août. Pour le moment, aucune précipitation n'est annoncée la semaine prochaine.

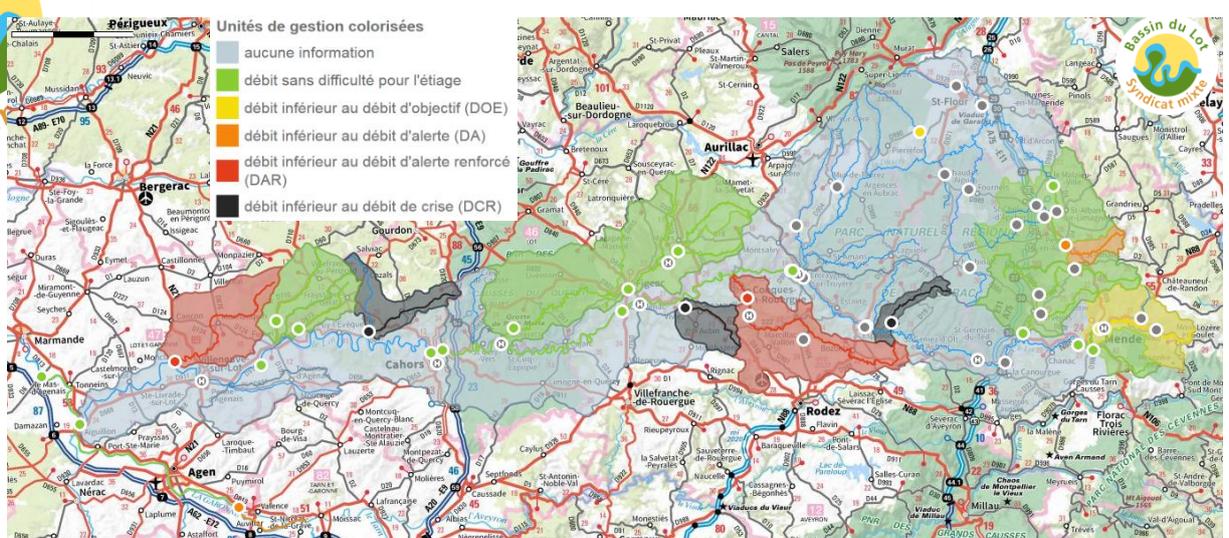
Hydrologie du bassin :

Les averses observées ont été bénéfiques pour de nombreux cours d'eau dont les débits sont repassés au-dessus des seuils. Toutefois, cet effet temporaire se dissipe déjà sur la majorité des secteurs. Le tarissement devrait s'accroître avec l'augmentation des températures et en l'absence de pluies significatives.

Cette semaine, 12 stations sont passées sous les débits de référence dont les deux stations suivies sur le fleuve Garonne (cf. tableau ci-dessous). Au 19 août, les débits de 8 stations du bassin du Lot sont en-dessous de leur DOE, de 6 stations sous le DA, de 5 stations sous le DAR et de 3 stations sous le DCR (cf. cartographie LVDLR).

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2020 (en m3/s) :									LÉGENDE																																																																																																																																																									
Station	P.	13 Aoû	14 Aoû	15 Aoû	16 Aoû	17 Aoû	18 Aoû	19 Aoû																																																																																																																																																										
LOT AMONT :									<ul style="list-style-type: none"> débit sans difficulté pour l'étiage débit inférieur au débit d'objectif (DOE) débit inférieur au débit d'alerte (DA) débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR) débit inférieur au débit de crise (DCR) 	Mende [aval]		1.5	1.7	0.9	0.7	0.7	0.6	0.56	Le Monastier [Pin-Mories]		1.4	1.2	1	1	0.9	0.9	0.8	Castelnaud-de-Mandailles	EDF	0.12	0.15	0.11	0.09	0.1	0.08	0.07	TRUYERE :									Serverette		0.25	0.19	0.17	0.17	0.16	0.16	0.16	Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.18	0.16	LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :									Conques		0.4	0.29	0.33	0.3	0.25	0.22	0.25	Viviez [2]		0.1	0.07	0.07	0.09	0.07	0.07	0.06	Orniac [Les Amis du Célé]		1.37	1.6	1.5	1.48	1.44	1.7	1.5	LOT AVAL CAHORS :									Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.02	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.03	Boussac		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	Casseneuil		0.13	0.13	0.12	0.16	0.17	0.14	0.13	GARONNE :									Lamagistère		96	91	80	79	76	75	66	Tonneins		129	138	116	121	112	110	123
Mende [aval]		1.5	1.7	0.9	0.7	0.7	0.6	0.56																																																																																																																																																										
Le Monastier [Pin-Mories]		1.4	1.2	1	1	0.9	0.9	0.8																																																																																																																																																										
Castelnaud-de-Mandailles	EDF	0.12	0.15	0.11	0.09	0.1	0.08	0.07																																																																																																																																																										
TRUYERE :																																																																																																																																																																		
Serverette		0.25	0.19	0.17	0.17	0.16	0.16	0.16																																																																																																																																																										
Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.18	0.16																																																																																																																																																										
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :																																																																																																																																																																		
Conques		0.4	0.29	0.33	0.3	0.25	0.22	0.25																																																																																																																																																										
Viviez [2]		0.1	0.07	0.07	0.09	0.07	0.07	0.06																																																																																																																																																										
Orniac [Les Amis du Célé]		1.37	1.6	1.5	1.48	1.44	1.7	1.5																																																																																																																																																										
LOT AVAL CAHORS :																																																																																																																																																																		
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.02	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.03																																																																																																																																																										
Boussac		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1																																																																																																																																																										
Casseneuil		0.13	0.13	0.12	0.16	0.17	0.14	0.13																																																																																																																																																										
GARONNE :																																																																																																																																																																		
Lamagistère		96	91	80	79	76	75	66																																																																																																																																																										
Tonneins		129	138	116	121	112	110	123																																																																																																																																																										

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 20 août 2020
<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/suivi-debits.php>



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 20 août 2020

<http://laviedelariviere.bassinulot.fr>

Etat des arrêtés « sécheresse » sur le bassin :

- **Lozère : Arrêté n°DDT-BIEF-2020-220-0002 du 7 août 2020**, applicable à compter du lendemain de sa publication pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau :
 - o Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Colagne ainsi que sur le cours d'eau Colagne (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - o Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Truyère (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - o Niveau de vigilance sur les bassins versants du Lot et du Bramont (liste des communes concernées en annexe 2 de l'arrêté)

- **Aveyron : Arrêté n°12-2020-08-05-004 du 5 août 2020**, applicable à compter du 8 août 2020 jusqu'au 1^{er} novembre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Lot aval BASSIN sauf cultures prioritaires définies (tabac, pépinières, maraîchage et culture porte graine)
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le bassin versant de la Diège sauf cultures prioritaires définies (tabac, pépinières, maraîchage et culture porte graine)
 - o Niveau d'alerte renforcée : tours d'eau de niveau 2 sur le bassin versant du Dourdou de Conques
 - o Niveau de vigilance sur le Lot amont BASSIN

- **Cantal : Arrêté n°2020-1020 du 13 août 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 15 septembre 2020 inclus, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - o Niveau d'alerte renforcée : autorisation uniquement la nuit des lundis, mercredis et vendredis de 21h à 7h sur le bassin versant du Veyre (communes de Maurs, Parlan, Quézac et Saint-Julien-de-Toursac)
 - o Niveau d'alerte : autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h sur le bassin versant de la Truyère et basse Margeride
 - o Niveau d'alerte : autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h sur le bassin versant du Lot



- **Lot : Arrêté n°E-2020-175 en date du 6 août 2020**, applicable à compter du samedi 8 août 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert amont et ses affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert aval et Masse et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - o Niveau d'alerte renforcée : - 50% sur le Vers, la Rauze et la Sagne (interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00)
 - o Niveau d'alerte : - 30% sur la Thèze et ses affluents (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00 ou tours d'eau de niveau 1)

- **Lot-et-Garonne : Arrêté n°47-2020-08-14-002 en date du 14 août 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - o Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Boudouyssou Tancanne NON réalimenté
 - o Niveau d'alerte renforcé : - 50% sur la Lède NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
 - o Niveau d'alerte renforcé : - 50% sur le Lot NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
 - o Niveau d'alerte : -30 % sur la Thèze NON réalimenté (ou tours d'eau de niveau 1)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectrique à Entraygues se propagent le long de la rivière.

Deux éclusées d'une amplitude maximale de 50 m³/s se sont succédées lundi 17 et mardi 18 août, après une période de production de la branche Lot-Truyère plus calme.

Des franchissements de débits seuils en débits instantanés ont été observés plus fréquemment à la station du Lot à Faycelles (cf. graphique ci-dessous) qu'à celle du Lot à Cahors. Ils correspondent généralement au retour à la consigne à Entraygues après un turbiné.

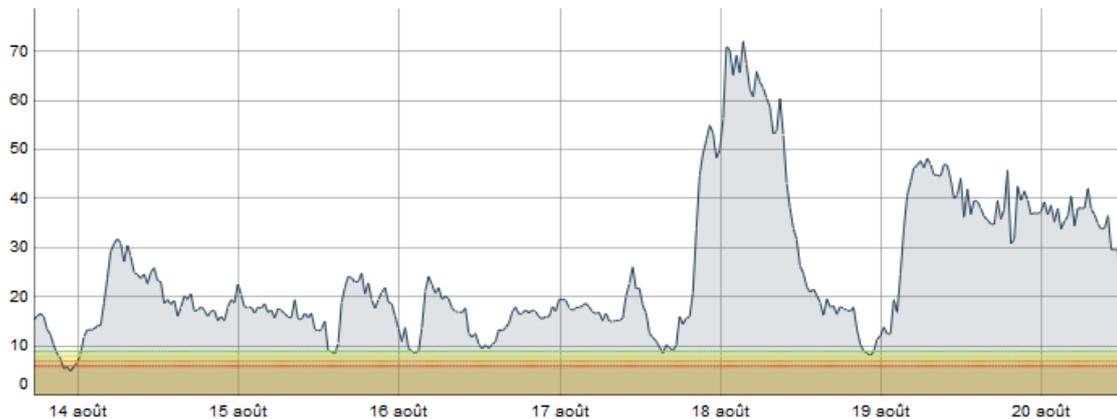
Il est rappelé que la production hydroélectrique en aval d'Entraygues doit s'effectuer « au fil de l'eau » du 1^{er} juillet au 31 octobre. De plus, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrants dans les plans d'eau des centrales du Lot domaniale.



Faycelles

Unité de gestion : Lot aval d'Entraygues - Cahors
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Aveyron (12)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : 07971510

données : **Qmj** **Qi min max j** **VCN 3**
VCN 10 **Qmh** **Qi** **H**
antériorité : **7j** **15j** **1m** **2m** **3m**
affichage :



Graphique des débits instantanés enregistrés à Faycelles du 14 au 20 août 2020

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues voient leurs niveaux diminuer légèrement depuis la semaine précédente, excepté celle de Castelnau dont la cote a quelque peu augmenté. Les niveaux sont bons pour la saison, bien au-delà des cotes touristiques sur Sarrans, Grandval et Castelnau.

Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et seront transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.

Besoins en eau :

Irrigation :

Les valeurs d'ETP remontent après une période plus clémente qui a permis de soutenir, au moins partiellement, les besoins des plantes.

Les consommations des grandes cultures sont globalement en baisse mais l'irrigation se poursuit sur les semis de maïs et de sojas les plus tardifs. La nuciculture réclame encore un arrosage régulier qui augmentera à la mesure de l'évapotranspiration.

Navigation :

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**



Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
 - **Avis n°2 : l'écluse de Puy-L'Evêque est ouverte à compter du 29 juillet 2020** – biefs de Grimard et Puy-L'Evêque
- **Département du Lot-et-Garonne :**
- **Avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1^{er} novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot et la population saisonnière est à son optimum.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le lundi 27 juillet à 16h depuis le réservoir de Charpal par la mise en œuvre de lâchers de 218 l/s. Ces lâchers ont été augmentés à 300 l/s le 10 août, abaissés ensuite le 13 août à 210 l/s. **Depuis le 17 août, le débit sortant de la retenue est de 150 l/s (soit 90 l/s de plus que le débit réservé de l'ouvrage fixé à 60 l/s).**

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est augmentée à 14 m³/s ce jeudi pour une application vendredi 21 août à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 24 août pour une application le mardi 25 août à 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 16/08) : **10 617 000 m³**

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 16/08) : **3 543 000 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 27 août 2020

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com ou etiage@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domaniale au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domaniale jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 20/08/2020 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 13-août-20	Vendredi 14-août-20	Samedi 15-août-20	Dimanche 16-août-20	Lundi 17-août-20	Mardi 18-août-20	Mercredi 19-août-20	Jeudi 20-août-20	Vendredi 21-août-20	Samedi 22-août-20	Dimanche 23-août-20	Lundi 24-août-20	Mardi 25-août-20
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
	12	12	12	12	12	12	12	12	14	14	14	14	
QNR à Entraygues*	12.3	15.8	13.8	12.3	11.1	10.4	9.7						
Entraygues-aval (EDF) (12)	15.4	14.7	14.3	13.3	34.2	23.2	36.0						
Entraygues-Roquepailhol (12)	15.0	13.8	13.8	13.2	35.3	23.5	32.9						
Faycelles (46-12)	18.4	21.0	16.9	16.0	24.8	33.0	39.5						
Cahors-Lacombe (46)	26.1	18.8	17.9	19.1	15.9	38.1	29.4						
Coutet (EDF) (47)	28.0	23.2	18.6	20.2	20.6	27.7	30.7						
Aiguillon-Ville (47)	32.9	30.6	21.2	28.8	26.4	28.2	38.2						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	20-août	737.91	+11.91
Sarrans	20-août	641.32	+11.32
Maury	20-août	584.91	+1.41
Castelnau	20-août	412.85	+2.35

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

17/08/2020



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

20/08/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 15

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 18 AOUT 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 21 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 16

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 21 AOUT 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 25 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE